



Québec, le 26 mai 2005

Envoi par courrier et par télécopieur

214

DQ5

Projets d'amélioration de la route 175
des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

RFL et SAG / STO-TEWK 6211-06-042

Monsieur Claude Saint-Charles
Environnement Canada – Région du Québec
1141, route de l'Église – C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

Objet : Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227

Monsieur,

Le projet d'amélioration de la route 175 entraînerait des pertes de 43 ha de milieux humides, soit 19 ha de marécages, 16 ha de tourbières, 6,7 ha de marais et 1,39 ha d'herbiers aquatiques dans la réserve faunique des Laurentides. Le promoteur ne prévoit pas compenser les pertes de marécages et de tourbières notamment parce qu'il considère que la productivité biologique de tels milieux – surtout des aulnaies et des tourbières ombrotrophes – est très limitée (document déposé PR5.1, p. 59).

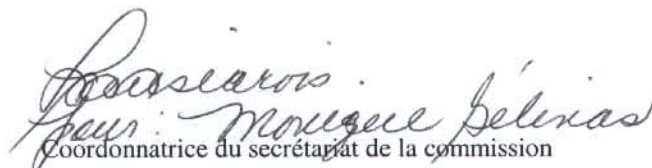
1. Le principe d'aucune perte nette de la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* s'applique-t-il également à tous les types de terres humides ou vise-t-il prioritairement ceux présentant la plus grande productivité biologique ?

Selon le ministère des Transports du Québec, le projet n'altérerait pas les fonctions écologiques des milieux humides car aucun d'entre eux ne serait détruit totalement, chacun n'étant touché que partiellement par l'empiétement de la route (document déposé DB4a, p. 78 et DA19a, p. 21). Pour compenser la perte de 6,7 ha de marais, il prévoit cependant recréer des habitats fauniques au lac Beloeil (document déposé DA5a, p. 12) dont 3 ha de marais (DT3, p. 115).

2. Dans l'esprit du principe d'aucune perte nette, le programme de compensation de l'habitat du poisson proposé au lac Beloeil (DA5a) peut-il suffire à compenser adéquatement les pertes de terres humides – notamment de marais – et de leurs fonctions écologiques ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


Pour : Monique Pelinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission